

LETTRES DE CREANCES

PREPARE PAR : SECRETARIAT DE LA CTOI, 12 AVRIL 2016

OBJECTIF

Fournir à la Commission l'occasion d'examiner les « Lettre de créances » reçues par le Secrétaire exécutif de la COI pour la 20^e session de la Commission.

CONTEXTE

Le Règlement intérieur de la CTOI (2014) exige ce qui suit en ce qui concerne les « lettres de créances » :

Article III : Pouvoirs:

1. *A chaque session, le Secrétaire exécutif reçoit la Lettre de créances de chaque délégation, délivrée par le, ou au nom du, chef de l'État, chef du gouvernement, ministre des affaires étrangères ou ministre concerné et indiquant clairement le chef de délégation et son suppléant, ainsi que la liste des conseillers et experts qui feront partie de la délégation. Cette Lettre de créance doit être conforme au modèle fourni en Appendice I. Le Secrétaire exécutif transmettra à la Commission les Lettres de créances reçues et toute recommandation d'action éventuelle.*

DISCUSSION

En 2016, pour mieux répondre aux exigences stipulées dans le Règlement intérieur de la CTOI (2014), le Secrétariat de la CTOI a mis en place un tableau listant les « lettres de créances » sur chaque page Web des sessions (voir liens ci-dessous). Les pages proposent une liste de toutes les CPC de la CTOI (36 au total en date du 22 avril 2016 : 32 parties contractantes et 4 parties coopérantes non contractantes), ainsi que les dates auxquelles les lettres de créances ont été reçues.

CdA13: <http://iotc.org/fr/reunions/13e-session-du-comite-dapplication-cda13>

CPAF13: <http://iotc.org/fr/reunions/13e-session-du-comite-permanent-dadministration-et-des-finances-cpaf13>

S20: <http://iotc.org/fr/reunions/20e-session-de-la-commission-des-thons-de-locean-indien-s20>

RECOMMANDATIONS

La Commission :

- 1) **PRENDRA NOTE** du document IOTC–2016–S20–03b qui fournit à la Commission l'occasion d'examiner les « Lettre de créances » reçues par le Secrétaire exécutif de la COI pour la 20^e session de la Commission, comme requis par le Règlement intérieur de la CTOI (2014).
- 2) **ENVISAGERA** si une copie PDF de la « lettre de créances » de chaque CPC doit être également ajoutée à la page de la réunion concernée, sur une base obligatoire ou volontaire.
- 3) **ENVISAGERA** si une copie PDF de la « lettre de créances » de chaque observateur doit être également ajoutée à la page de la réunion concernée, sur une base obligatoire ou volontaire.